AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 23-6-76213037

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 70 (14ème envoi 1976) - 17 juin 1976.-

LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE (par C. ROUSSEL - Ingénieur en Chef d'Agronomie)

Après des années de très forte évolution, notamment de 1963 à 1968, les attaques de la Pourriture grise semblent moins graves et surtout moins généralisées. On observe néanmoins des zones parfois très atteintes, comme en Bourgogne et dans le Midi par exemple en 1975. Mais le plus souvent, des périodes de beau temps à l'approche des vendanges, empêchent ou arrêtent le développement du parasite à une période où les interventions sont, non seulement déconseillées, mais inefficaces.

Néanmoins, la lutte contre cette maladie préoccupe encore beaucoup les viticulteurs qui redoutent une invasion grave dans l'incertitude où ils sont de pouvoir l'enrayer avec suffisamment d'efficacité.

En effet, en attendant les résultats des expérimentations entreprises par les laboratoires d'oenologie de l'Institut Technique du Vin sur l'influence de la Pourriture grise sur la qualité des vins, on admet un taux maximum et provisoire de 20 % de raisins pourris. Cette limite, qui sera vraisemblablement abaissée, doit être la règle à observer dans les essais. Elle correspond d'ailleurs aux normes retenues par la commission chargée d'étudier les résultats des diverses expérimentations réalisées en France depuis une dizaine d'années.

METHODE DE LUTTE : Actuellement, la lutte contre cette maladie est très difficile et, suivant son degré d'intensité, n'apporte pas toujours au viticulteur les satisfactions qu'il est en droit d'en attendre. Il faut donc essayer "d'intégrer" tous les moyens susceptibles de réduire le développement du Botrytis cinerea avant d'envisager la lutte chimique.

Mesures culturales : Ces mesures culturales sont destinées à diminuer l'évolution de la maladie, c'est-à-dire à réduire les taux de Pourriture grise. Ainsi, les produits dont l'efficacité reste quand même limitée seront plus actifs sur des invasions moyennes comme l'ont montré de nombreux essais.

Si l'on admet que la recrudescence des invasions de Botrytis cinerea est le plus souvent due aux modifications profondes intervenues dans les techniques culturales de la vigne, on comprendra qu'un retour à des conditions de culture plus rationnelles soit susceptible de réduire la gravité des attaques.

Ces mesures devront tendre à éviter l'accumulation de l'humidité au niveau des grappes par une meilleure pénétration du vent et des rayons solaires dans la masse du feuillage. Pour cela, on interviendra sur la fumure qui devra être équilibrée, sur le système de conduite (taille, palissage, effeuillage, etc ...) et sur l'application régulière des traitements préventifs contre les attaques de Tordeuse de la grappe, dont l'action sera facilitée par la perméabilité du feuillage.

Nous avons pu constater qu'en Gironde un essai d'éclaircissage des grappes suivi d'un effeuillage raisonné réalisé en 1974 après la nouaison dans une vigne très vigoureuse, a réduit le taux de pourriture par rapport au témoin de 46 à 17 %. C'est peut-être un cas extrême, mais on comprend que, dans de telles conditions, on peut espérer des satisfactions, même en période favorable, si on associe les mesures culturales et la lutte chimique.

Lutte chimique :

1°- Technique de lutte : Plusieurs méthodes de lutte sont proposées, mais les résultats pratiques ne sont pas différents pour le moment. Aussi nous bornerons-nous à rappeler les principes de la méthode standard que l'on pourrait aussi appeler "méthode phénologique" et qui est la seule adoptée dans les essais d'homologation pour vérifier l'ac-

.../...

tion des produits proposés, définir la limite d'intervention et étudier leur influence sur la vinification (fermentation-résidus).

Elle consiste à appliquer quatre traitements de chaque côté du rang, au niveau des grappes seulement, avec un appareil pneumatique à volume réduit (nouaison, fermeture de la grappe, début de la véraison et trois semaines avant la récolte).

Devant les exigences présentées par cette méthode, on parle de plus en plus de l'utilisation des formules mixtes destinées à lutter à la fois contre le Mildiou et la Pourriture grise. On part du principe que des doses faibles de produits spécifiques incorporées à tous les traitements contre le Mildiou sont susceptibles de réduire suffisamment l'évolution de la Pourriture pour que deux interventions seulement de produits spécifiques, à dose normale, en fin de saison, suffisent à protéger la récolte. Il est évident que la lutte s'en trouve simplifiée car on admet difficilement en pratique une lutte spéciale, intercalée dans un programme général, avec changement fréquent des produits et de réglage du matériel. Il reste cependant à s'assurer de la valeur de cette méthode qui, en définitive, faciliterait le travail du viticulteur et le rendrait plus efficace. C'est pour cela que le Service de la Protection des Végétaux a réalisé depuis plus de six ans divers essais, d'abord avec des viticulteurs dans les conditions de la pratique puis, ensuite, en liaison avec d'autres organismes (I.N.R.A., I.T.V.), selon un protocole particulier. (La suite de cet article sera diffusée dans le prochain bulletin).

-=-=-

/ V I G N E / - Mildiou : A la suite des orages qui ont commencé le 14 juin, accompagnés de précipitations parfois localement importantes, il convient de faire le point de la situation actuelle du vignoble de la Circonscription. La vigne est encore à un stade de grande sensibilité (voisinage de la floraison). Les foyers de Mildiou sont rares et, en général, de faible importance. Ils sont situés dans les zones suivantes : Armagnac (32), vignoble de Gaillac (81), secteur de Moissac (82), secteur de Montcuq (46). La situation est donc très saine dans l'ensemble et la plupart des vignes sont indemnes de Mildiou. En conséquence, un traitement ne devrait être appliqué dès réception que s'il y a un risque de pluie, sinon attendre l'annonce de précipitations pour intervenir. Ce traitement est surtout utile dans les secteurs où les orages récents se sont produits.

- Tordeuses de la grappe (Eudémis, Cochylis) : Il est inutile d'intervenir actuellement. La nymphose est commencée et le second vol pourrait débuter vers le 22-23 juin.

- Scaphoïdeus littoralis (Cicadelle vecteur de la Flavescence dorée) : Les éclosions larvaires se poursuivent et l'on trouve actuellement des larves de 1°, 2° et 3° stade. Dans les foyers de Flavescence dorée, on pourrait appliquer actuellement un produit à base d'oxydéméton méthyle (Méta Systémox R.).

/ ARBRES FRUITIERS / - Psylle du poirier : Nous rappelons que les traitements sont plus efficaces quand ils sont exécutés soit après une pluie, soit après un arrosage par aspersion. L'adjonction d'un mouillant augmente encore l'efficacité. Si l'on est en présence d'une population résistante aux esters phosphoriques, employer un produit à base de monocrotophos (Azodrin 20, Nuvacron) à raison de 30 g m.a./hl.

/ CULTURES LEGUMIERES / - Pucerons du melon : Des foyers existent un peu partout dans les cultures. Les repérer afin de les combattre en évitant autant que possible un traitement généralisé. Employer l'un des aphicides suivants autorisés en culture légumière : mévinphos (35 g m.a./hl), diméthoate (30 g m.a./hl), acéphate (75 g m.a./hl), formothion (40 g m.a./hl), en respectant scrupuleusement la législation sur les limites d'emploi avant la récolte.

/ GRANDES CULTURES / - Cécidomyie des fleurs de la luzerne : Le vol se poursuit en élevage. La protection doit encore être assurée pour les luzernes graines au stade boutons floraux.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,
J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",
P. TEISSEIRE.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES",
Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.-

C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.